

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

18 OCTOBRE 2016

LA CGT EN ORDRE DE MARCHÉ

POUR NEGOCIER LE DEVENIR DE TOUS LES PERSONNELS DE LA REGION OCCITANIE

Le 19 octobre 2016

Remerciements

Merci à toutes celles et ceux qui ont permis à la CGT de confirmer sa place de représentant de tous les agents de la Région Occitanie.

Les agents ont, par leur participation élevée, signifié l'importance **d'avoir des représentant-e-s syndicaux-ales** légitimes dans les instances pour négocier leur devenir dans la mise en œuvre de la fusion : **réorganisation des services et des directions, négociation sur le temps de travail, régime indemnitaire et action sociale.**

La CGT, grâce à vos votes, est en ordre de marche pour défendre et protéger les intérêts des personnels **quel que soit leur lieu de travail, leur catégorie, leur fonction et leur mission.**

Vos représentant-e-s CGT dans les instances

Les suffrages des agents permettent à la CGT d'obtenir des représentant-e-s titulaires et suppléant-e-s **dans toutes les instances représentatives** du personnel (comité technique, CAP A, B et C) **sur les sites de Toulouse et de Montpellier.**

La CGT devient même **la première organisation** pour les agents de catégorie C qui sont en première ligne dans la production et l'exécution du service public régional, dans les lycées, dans les ports comme dans les services généraux.

Par vos votes au Comité Technique, vous aurez **des représentant-e-s CGT au CHSCT et à la Commission de réforme**

COMITE TECHNIQUE 3 élu-e-s et leurs suppléant-e-s		CAP B 1 élu et son suppléant	
Toulouse	Montpellier	Toulouse	Montpellier
Annabelle CHAUBET Didier PRANEUF Patrick AUZENDE	Alain HUGUES Gérard BARAQUIN Laurence NADAI	Didier PRANEUF	Frédéric NAVARRO
CAP C 2 élu-e-s et leurs suppléant-e-s		CAP A 1 élu et sa suppléante	
Toulouse	Montpellier	Toulouse	Montpellier
Sophie DURAND Jean-Marc MAYRAN	Gérard BARAQUIN Laurent BLASCO	Patrick AUZENDE	Laurence NADAI

La CGT appelle à agir en intersyndicale

Depuis la modification en 2011 du Décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales, **la Région compte moins d'élue-s** représentant-e-s du personnel, **pour plus d'agents**.

Porter ensemble leurs voix face à l'administration est d'autant plus indispensable. C'est notre responsabilité d'organisation syndicale. Les agents peuvent compter sur la CGT pour chercher à chaque fois le chemin de l'unité pour les défendre et les protéger.

En 2015, **la CGT avait initié une intersyndicale interrégionale** pour s'engager ensemble sur les orientations suivantes :

- préparer l'harmonisation des situations des personnels en appliquant le mieux-disant, c'est-à-dire l'alignement sur la situation la plus avantageuse,
- préparer l'organisation géographique et une organisation cible à 3 à 5 ans,
- garantir l'absence de toute mobilité géographique et fonctionnelle forcée.

Aujourd'hui, **la CGT appelle à poursuivre cette dynamique en intersyndicale** pour préparer dans l'intérêt des agents et du service public les négociations à venir, dans le cadre des **engagements pris par Carole DELGA** le 11 décembre 2015 :

- ne pas imposer de mobilité géographique forcée
- maintenir les effectifs actuels durant son mandat
- préserver le dispositif d'action sociale dans un cadre harmonisé et favorable aux agents.
- réaliser une étude d'impact menée par le CHSCT et prendre en compte ses conclusions.
- maintenir un service public en gestion directe par la nouvelle collectivité

La CGT est au service de toutes et de tous, «de l'agent d'entretien au directeur». Elle est également ouverte à toutes et à tous. Elle est l'association d'agents des lycées, des ports, des musées, et des services généraux. Et c'est par la confiance et l'action – individuelle et collective – que la CGT pourra vous défendre et vous protéger.

Merci de votre soutien.

Le syndicat CGT

Je veux choisir mon avenir. C'est décidé, je me syndique. Je rejoins la CGT !

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Courriel..... Téléphone.....

Bulletin à remettre à :

Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 – 06 15 82 84 42 - cgt.rmp@cr-mip.fr

Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - syndicat-CGT@cr-languedocroussillon.fr

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Languedoc Roussillon Midi Pyrénées

Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau 123. 05 61 33 57 68 – 06 15 82 84 42 - cgt.rmp@cr-mip.fr

Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - syndicat-CGT@cr-languedocroussillon.fr

Site internet CGT Conseil Régional : www.cgt-region-mip.com